



PRÉFET DU NORD

Lille, le 5 décembre 2011

Communiqué de presse

CONTOURNEMENT ROUTIER DE LE CATEAU-CAMBRESIS : LE PREFET DU NORD A SIGNE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE



Dominique Bur, préfet du Nord, vient de déclarer d'utilité publique (DUP), par arrêté en date du 5 décembre 2011, la réalisation du contournement routier de Le Cateau-Cambrésis (déviation de la RD 643) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département du Nord.

Ce projet de déviation entraîne la création d'une nouvelle route au nord de la commune, afin d'améliorer les conditions de sécurité et de circulation en centre-ville où passent actuellement 10 000 véhicules par jour, dont 14 % de poids lourds et de transports de matières dangereuses.

La DUP a été rendue possible après que les services du Département du Nord ont apporté des ajustements techniques et des améliorations au projet initial pour tenir compte des principales observations formulées par la commissaire-enquêtrice à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 mai au 17 juin 2011.

Le projet ainsi amélioré, sans remettre en cause l'économie générale de l'opération, a été mis au point en concertation avec les principaux riverains et les interlocuteurs institutionnels du Conseil général (communes de Le Cateau-Cambrésis et de Montay, chambre d'agriculture, sous-préfecture).

A l'initiative du sous-préfet de Cambrai, les services de l'Etat, en relation constante avec ceux du Département, ont été étroitement associés à l'aboutissement de ce projet de contournement.

L'arrêté de DUP emporte également mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Le Cateau-Cambrésis.